ACADÉMIE ROYALE
DE
CHIRURGIE
C N

1-3

Il n'a pas été possible a M. Nousel
de se rendre ce matin chez M. Boullongne
comme il se l'etoit proposé ; Mais pour eviter
~~tout retardement de l'operation dont il s'agit~~,
il joint au present l'Expedition de la deliberation
du Bureau que M. Le Blond pourra faire
parvenir a M. Boullongne avant dix heures
et demie qui est l'heure a laquelle il va
d'ordinaire travailler les Mercredis avec
M. Le Controlleur General. Sitost que M.
Le Blond aura l'arrest du Conseil signé
il faudra le remettre a M. Nousel pour
en faire de nouveau son rapport au Bureau
et faire autoriser quelques administrateurs
a signer le contract
ce 7. Xbre 1768. a 7. h. du matin

ACADEMIE [...] MEDECINE

ARCS d. 9 n° 21